

Facture

Page 1 de 1

Adresse de livraison : LA MAISON DU FLEUVE !!RAMASSE TIREUSE!! 20 chemin de Seguin 33360 CAMBLANES ET MEYNAC			Facturation : X22 LA MAISON DU FLEUVE X22 20 chemin de Seguin 33360 CAMBLANES ET MEYNAC		
N° Facture	Date facture	No Client	Représentant	Mode de Règlement	Date d'échéance
25044510	24/12/2025	92	David Soulet	Prélèvement à 30 jours	24/01/2026

BL N° : 25063986

16 Date d'expédition : 24/12/2025

Votre réf. :

N° Art.	Désignation des produits	Quantité		PU Net	Montant	TVA
		Unités	Colis			
1948	ABATILLES BORDELAISE PETILLANTE ROUGE 100CL PET (X12)	12	1	1.00	12.00	1
52	CARAIBOS CREME DE COCO BOITE 425G	2	0.08	3.40	6.80	1
150	COCA COLA 33CL VC (X24)	24	1	0.95	22.80	1
2858	FUT DE BIERE MASCARET BLONDE LAGER BIO 4.5° 30L (GALETTE - TETE A)	30	1	3.00	90.00	2
4151	JNPR N°3 SANS ALCOOL 0.0° 70 CL	1	0.17	18.50	18.50	1
5328	JNPR SPRITZ SANS ALCOOL 0° 70CL	1	0.17	14.50	14.50	1

Emballage	PU	Cons(Nb/Mont)	Déco(Nb/Mont)
Consigne 5.50 €	5.50	1 5.50	1 5.50
Consigne Fut 30 €	30.00	1 30.00	3 90.00
Total		35.50	95.50

TVA	Taux	Montant HT	Montant TVA
1 March	5.5 %	74.60	4.10
2 March	20 %	90.00	18.00
FG	20 %	2.80	0.56
Total		167.40	22.66

MONTANT TTC	190.06
Consigne	35.50
Déconsigne	95.50
Net à payer	130.06
Encaissé	
Solde	
Reprises clt	
Montant NET	130.06

Coordonnées Bancaires:

IBAN: FR76 3000 4007 3600 0100 7416 852
BIC : BNPAFRPPXXX
RIB : 3004 00736 00010074168 52

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE:

Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autres). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40 € (art L.441-6 du code de commerce)